



# ***RÈGLEMENTS DE LA HALTE-GARDERIE***

CENTRE D'ANIMATION MÈRE-ENFANT DE SAINT-BRUNO INC.

Septembre 2021

Inscription au service de garde :

[garderie@camestbruno.com](mailto:garderie@camestbruno.com)

Information :

[info@camestbruno.com](mailto:info@camestbruno.com)

514 445-5173

## **Table des matières**

Qu'est-ce qu'une halte-garderie communautaire?	Page 3
Qu'est-ce qu'une éducatrice?	Page 3
Admissibilité de l'enfant	Page 3
Ratio des groupes d'enfants	Page 3
Services et horaire	Page 4
Fermeture temporaire du C.A.M.E.	Page 4
Tarifification	Page 5
Facturation	Page 6
Règlements	Page 6

## **Qu'est-ce qu'une halte-garderie communautaire?**

Selon le Ministère de la Famille, une halte-garderie communautaire est un service de garde occasionnel et temporaire offert par un organisme communautaire pour les enfants âgés de cinq (5) ans et moins qui vise le développement global de l'enfant.

Selon l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ) une halte-garderie communautaire est un service de garde offert par un organisme communautaire qui rejoint des familles ayant de jeunes enfants. Ces organismes peuvent avoir des missions différentes mais se ressemblent par la population qu'ils desservent, c'est-à-dire les familles.

Le Centre d'animation mère-enfant de Saint-Bruno (C.A.M.E.) est reconnu par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, ainsi que reconnu et subventionné par le Ministère de la Famille. Il est également membre de l'AHGCQ et de la Table de concertation de la petite enfance et des personnes démunies de la Vallée des Patriotes.

## **Qu'est-ce qu'une éducatrice?**

Une éducatrice est une employée rémunérée par le C.A.M.E. qui est responsable du programme d'activités, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des enfants qui fréquentent la halte-garderie. Elle détermine les activités, l'horaire et le déroulement de la période. Selon le groupe d'âge et le type de halte, l'éducatrice prend également en charge les activités extérieures, si les conditions sont favorables.

## **Admissibilité de l'enfant**

Pour pouvoir s'inscrire aux services de halte-garderie, l'enfant ne doit pas être en âge de fréquenter la maternelle.

## **Ratio des groupes d'enfants**

6-18 mois : 1 éducatrice pour 5 enfants

19 mois à 4 ans : 1 éducatrice pour 8 enfants

Plus de 4 ans : 1 éducatrice pour 10 enfants

## Services et horaire

(selon le calendrier en vigueur)

### Mardis (pour les membres seulement)

- L'inscription à cette halte se fait en même temps que celle du parent pour les cafés-causeries.
- Les enfants doivent arriver entre 9h00 à 9h15. Aucun enfant n'est admis après 9h15.
- Les enfants doivent quitter les locaux à 13h00. **Des frais de retard sont applicables.\***

### Mercredis, jeudis et vendredi – sur inscription (pour les membres et les non-membres)

#### Poupons (6-23 mois)

- Cette halte est offerte du mardi au vendredi, de 9h00 à 13h00.
- Les enfants doivent quitter les locaux au plus tard à 13h00.

#### Préscolaire (24 mois - 5 ans)

- Cette halte est offerte tous les mercredis et jeudis, de 9h00 à 15h00 et les vendredis de 9h à 13h.
- Il est possible de réserver une demi-journée, de 9h00 à 13h00.
- Les enfants doivent quitter les locaux au plus tard à 15h00.

#### *Information générale qui s'applique à toutes les haltes du mercredi au vendredi :*

- Les enfants doivent arriver entre 9h00 et 9h15. Aucun enfant n'est admis après 9h15.
- Une partie de la halte peut se dérouler à l'extérieur lorsque la température est favorable.
- Des frais de retard sont applicables pour tous, membres et non-membres, lorsqu'un parent n'est pas à l'heure pour venir chercher son enfant.

**Les inscriptions pour le café-rencontre et les haltes-garderies ouvrent à 8h00 dimanche pour la semaine. L'inscription pour une journée en particulier ferme à 13h la veille**

Les inscriptions doivent se faire à chaque semaine. L'inscription est obligatoire pour les membres et les non-membres, et se fait via **l'espace membre** sur notre site internet [camestbruno.com](http://camestbruno.com). Si vous devez annuler votre inscription, s'il vous plaît communiquez à l'adresse courriel suivante, [garderie@camestbruno.com](mailto:garderie@camestbruno.com) Service de garde C.A.M.E. de Saint-Bruno ou par téléphone 514 445-5173 le plus rapidement possible .

Pour faciliter l'intégration de votre enfant, une entrée progressive peut vous être suggérée par les éducatrices

#### **Fermeture temporaire du C.A.M.E.**

En cas de fermeture du C.A.M.E. pour situations urgentes ou conditions climatiques, un courriel sera envoyé à tous les membres à 7h30 A.M. L'information sera également affichée sur la page Facebook de l'organisme. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice au 514-445-5173

## Tarification

Adhésion au CAME				
10 \$				
Mardi (membres seulement)				
Inclus avec adhésion au C.A.M.E.				
Mercredi, jeudi et vendredi (jusqu'à 13H)				
Service de halte	Nombre d'enfants	Membres	Non-membres	
Journée complète (9-15h) Préscolaire 2 - 5 ans	1 <sup>er</sup> enfant	12\$	15\$	
	2 <sup>ième</sup> enfant	8\$	12\$	
	3 <sup>ième</sup> enfant et plus	gratuit	8\$	
Demi-journée 9-13h  Préscolaire (2 - 5 ans) ou Poupons (6 - 23 mois)	1 <sup>er</sup> enfant	8\$	8\$	
	2 <sup>ième</sup> enfant	4\$	6\$	
	3 <sup>ième</sup> enfant et plus	gratuit	4\$	

### \*Frais de retard:

**Si un parent ne peut pas venir chercher son enfant à l'heure demandé, les frais de retard sont de 1\$ la minute excédant l'heure du ramassage de l'enfant (13h ou 15 h selon la journée)**

En tout temps, nous vous remercions d'aviser la coordonnatrice le plus rapidement possible si votre enfant doit s'absenter.

Les haltes du mercredi au vendredi sont accessibles à tous, peu importe si vous êtes inscrit comme membre ou non. Nous donnerons la préférence aux membres.

Si l'enfant doit s'absenter du mercredi au vendredi, le parent doit motiver son absence auprès du service de garde à l'adresse courriel : [garderie@camestbruno.com](mailto:garderie@camestbruno.com) ou par téléphone 514-445- 5173 le plus tôt possible. Le parent ne sera pas facturé si l'annulation est faite 24 h à l' avance. Après 24 h il sera facturé. Si l'enfant est malade, le parent doit nous notifier, et vous ne serez pas facturé.

## Facturation

Chaque mois vous sera envoyé la facture par courriel.

Vous pouvez payer par chèque au nom du Centre d'animation Mère-enfant indiquant le nom de l'enfant en arrière, par virement au courriel [paiement@camestbruno.com](mailto:paiement@camestbruno.com) ou en espèce directement dans nos bureaux.

À la fin de l'année, nous vous donneront un reçu pour le total. Vous pourrez l'utiliser dans votre déclaration d'impôts.

## Règlements

Le membre doit compléter la fiche médicale et la fiche d'autorisation pour chaque enfant qui se trouve sur le site web.

Il est obligatoire de mentionner par écrit quels autres adultes sont autorisés à venir chercher chaque enfant. Un adulte non autorisé ne peut quitter le C.A.M.E. avec un enfant, même si l'enfant le reconnaît.

Un enfant dont le parent n'est pas membre du C.A.M.E. n'est pas admissible aux haltes les mardis.

Un enfant de plus de cinq (5) ans n'est pas admissible aux différentes haltes du C.A.M.E.

Les portes des locaux doivent toujours être fermées lors des haltes.

Un parent inscrit au café causerie ne peut quitter le centre communautaire pendant que son enfant est à la halte-garderie (applicable seulement les mardis de 9h-11h). Si vous devez vous absenter pour une urgence pendant la matinée, vous devez désigner un membre qui sera responsable de votre enfant le temps de votre absence et nous en aviser.

Le parent doit être joignable par téléphone ou cellulaire en tout temps (applicable les mercredis, jeudis et vendredis).

Le parent ne peut venir dans le local pendant une période de halte-garderie. Si l'éducatrice juge qu'elle a besoin du parent, elle peut communiquer avec lui et non le contraire. Pour toute urgence, le parent peut communiquer avec la coordonnatrice en tout temps.

Le parent doit aviser l'éducatrice s'il doit venir chercher son enfant plus tôt que l'horaire spécifié, afin de coordonner et faciliter le départ. Ceci en cas d'urgence seulement.

Lors des fêtes (Noël, Fête de fin d'année au parc, etc.), le parent est responsable de son enfant.

Le parent doit fournir :

- couches
- lingettes
- collation et/ou repas
- vêtements de rechange (intérieur et extérieur) et chapeau/casquette
- crème solaire
- souliers d'intérieur

Tous les articles doivent être clairement identifiés.

Il est interdit d'apporter des jouets personnels.

Un enfant en apprentissage de la propreté doit tout de même porter un sous-vêtement d'entraînement (de type « pull-ups ») lorsqu'il est au C.A.M.E.

#### *Code vestimentaire :*

- Tous les articles doivent être clairement identifiés.
- Il est obligatoire de porter, en tout temps, des souliers dans les locaux.
- L'enfant doit avoir en sa possession des vêtements de rechange (intérieur et extérieur).
- L'enfant doit être habillé adéquatement selon les conditions climatiques.
- Pour la saison estivale, l'enfant doit avoir un chapeau/casquette.
- L'éducatrice se réserve le droit de garder un enfant à l'intérieur lorsque ses vêtements sont inadéquats.
- L'éducatrice se réserve le droit de refuser un enfant à la halte-garderie lorsque ses vêtements sont inadéquats suite à un avis auprès du parent.

#### *Alimentation :*

- Tous les articles doivent être clairement identifiés.
- Les breuvages doivent être dans des biberons, des verres à bec ou dans des verres avec paille intégrée.
- Il est interdit d'apporter des breuvages chauds.
- Il est interdit d'apporter des boîtes de jus.
- Les collations/repas apportés doivent être sains (légumes, fruits, fromage, etc). Ils doivent être préparés de manière à ce que les enfants puissent les manger de façon autonome et sécuritaire, avec facilité et propreté.
- En début d'année, un courriel sera acheminé aux membres afin de les informer du protocole de gestion des allergies selon les allergies des enfants inscrits.
- Il est interdit d'apporter du maïs soufflé, des chips, du chocolat, des bonbons ou des jujubes.
- Il est interdit d'apporter des collations/repas chauds, sauf s'ils sont dans des thermos.

#### *Santé :*

- Une fiche médicale doit être complétée pour chaque enfant.
- Le C.A.M.E. doit être informé de tout changement médical en cours d'année.
- Si l'enfant a des allergies sévères, il est indispensable d'apporter son propre EpiPen.
- En aucun cas, l'éducatrice peut donner de médicament à l'enfant.
- Un enfant présentant des signes de contagion au cours des dernières 24 heures n'est pas admis à la halte-garderie.

Par exemple :

- Fièvre (plus de 38,5°C ou 101,3°F rectale)
- Toux prononcée
- Écoulement nasal verdâtre important
- Présence de rougeurs sur le corps non diagnostiquées
- Écoulements et maux d'oreilles

- Maux de ventre
  - Rougeur et écoulement jaunâtre des yeux
  - Irritabilité et/ou humeur maussade
  - Poux (pourrait revenir après traitement)
- Veuillez respecter un délai de 48 heures après la fin des symptômes pour les cas de gastro-entérite puisque la personne atteinte demeure contagieuse :
    - Diarrhée
    - Vomissements

Si un enfant développe un de ces symptômes lorsqu'il est à la halte-garderie, le parent doit venir le chercher le plus tôt possible. Il est également recommandé de garder la fratrie à la maison lorsqu'un membre de la famille présente des signes d'une maladie contagieuse.

En tout temps, le Centre d'animation mère-enfant de Saint-Bruno se réserve le droit de refuser l'inscription et/ou l'admission d'un enfant à la halte-garderie si les présents règlements ne sont pas respectés.

### **Le mot de l'infirmière ☺**

*Cher parent,*

*Il est important de se rappeler que lorsqu'un enfant présente des signes de contagion, il est en train de combattre une infection. Il est donc fortement conseillé de le garder à la maison. Vous serez beaucoup mieux placé pour faire le suivi de l'évolution des symptômes.*

*Pour l'enfant, être à la maison lui permet de reprendre des forces, de combattre l'infection paisiblement et de garder son énergie en demeurant dans une ambiance calme et réconfortante pour lui.*

### ***Vous vous questionnez sur l'état de santé de votre enfant?***

*Vous pouvez communiquer avec info-santé au 811 afin d'évaluer le besoin de consulter un médecin ou encore recevoir des conseils pour prendre soin de votre enfant. N'oubliez surtout pas que votre instinct de parent est le meilleur pour vos enfants. Faites-vous confiance!*

Révision août 2017 par **Sophie Boilard Fraser**, infirmière clinicienne d'OSE : Objectif Santé Équilibrée pour le CAME

\* \* Le C.A.M.E. se réfère aux documents suivants :

- Ministère de la famille, « Les infections en milieu de garde » : [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/affiche\\_infection\\_mfa\\_br.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/affiche_infection_mfa_br.pdf)
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, « Guide de maladies infectieuses en milieu scolaire » : [http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/Telechargements/Publications/2013/Guide\\_maladies\\_infectieuses\\_milieu\\_scolaire.pdf](http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/Telechargements/Publications/2013/Guide_maladies_infectieuses_milieu_scolaire.pdf)
- Société canadienne de pédiatres: [http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/common\\_infections\\_and\\_your\\_child](http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/common_infections_and_your_child)